

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais tenue le mercredi 30 septembre 2015 à 16 h 45, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley (Québec).

**Personnes présentes :**

Roch Bouliane, représentant de la société civile  
Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais  
Richard Gadbois, représentant de la société civile et vice-président  
Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien et président  
Marie-Andrée Lépine, représentante du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations  
Joanne Labadie, représentante de la société civile  
Jacques Laurin, maire de Val-des-Monts  
Xavier Lecat, représentant de la société civile  
Denis Légare, maire de Notre-Dame-de-la-Salette  
Pierre Pharand, représentant de la société civile et trésorier  
Nathalie St-Laurent, représentante de la société civile et secrétaire

**Personne absente :**

Evelyn Gauthier, représentante d'Emploi-Québec

**Personnes ressources :**

Chantal Belleau, directrice générale  
Louise Marchildon, directrice générale adjointe  
Annik Jollette, technicienne à l'administration et à la comptabilité

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Robert Goulet préside et ouvre officiellement la séance à 17 h 30.

CA-15-76 **Proposé par** Roch Bouliane  
**Appuyé par** Richard Gadbois

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-15-77 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### 3. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS

#### 3.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 10 juin 2015

CA-15-78 **Proposé par** Nathalie St-Laurent  
**Appuyé par** Pierre Pharand

**Il est résolu** que le procès-verbal du 10 juin 2015 soit adopté avec quelques corrections, soit retirer tous les « Appuyé par » du point 7.2 concernant les élections des membres.

#### 3.2 Suivis aux procès-verbaux

Le tableau des suivis aux procès-verbaux est déposé à titre d'information et présenté par la directrice générale.

### 3.3 Liste des projets présentés au comité d'investissement commun

CA-15-79

**Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Xavier Lecat

**Il est résolu** d'entériner les décisions du comité d'investissement commun prises lors de la séance du 30 septembre 2015.

### 3.4 Rapport d'activités de la présidence

La présidence présente verbalement son rapport d'activités.

### 3.5 Rapport d'activités de la direction générale

Le document est déposé à titre d'information et la direction générale présente son rapport d'activités.

### 3.6 Rapport d'activités de la direction générale adjointe

Le document est déposé à titre d'information et la direction générale adjointe présente son rapport d'activités.

## 4. PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2015-2020

### 4.1 Suivi des projets en cours

#### 1) Éterni-T

Le projet Éterni-T est une plate-forme Web servant à créer des hommages aux personnes décédées. Le CLD des Collines-de-l'Outaouais avait déjà financé le démarrage de cette entreprise en 2013. Cette année, le promoteur fait une demande de financement dans le but d'obtenir un fonds de roulement qui lui permettra d'exporter aux États-Unis, où un réseau lui assure déjà 20 000 hommages par année.

### 4.2 Ajout à l'Entente de développement culturel (EDC) – Volet Plan du livre

**Attendu que** le gouvernement du Québec a lancé un « Plan du livre » totalisant 1 000 000\$ en investissements potentiels pour l'ensemble de la province de Québec;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont signé une Entente de développement culturel (EDC) pour les années 2015 à 2017;

**Attendu que** le ministère de la Culture et des Communications peut ajouter une somme supplémentaire de 10 000 \$ à l'EDC pour l'année 2015-2016, soit l'an 2 de l'EDC;

**Attendu que** cette contribution est annuelle et qu'elle pourrait être renouvelée pour l'année 2016-2017, soit l'an 3 de l'EDC;

**Attendu que** cet investissement n'est valable que si les intervenants de la MRC des Collines-de-l'Outaouais trouve une contribution équivalente de 10 000 \$ (1\$ pour 1\$);

**Attendu que** le CLD a communiqué avec les intervenants du milieu culturel et bibliothèques sur l'ensemble du territoire ainsi que toutes les municipalités afin de communiquer cette information et demander le dépôt de projets culturels concernant le livre;

**Attendu que** deux projets sont ficelés et prêts à déposer cette année en plus du financement de leur mise de fonds qui est confirmée, soit la municipalité de Cantley et le Festival des écrivains de Wakefield-La Pêche qui se sont engagés à contribuer un total de 10 000 \$ additionnel à l'EDC pour se prévaloir de ce financement supplémentaire de 10 000 \$ du Volet Plan du livre;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais n'aura pas à investir davantage à l'EDC pour que ces projets puissent jouir de ce financement supplémentaire;

**Attendu que** la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais recommande la signature d'un addenda avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2015-2016 (année 2 de l'EDC) afin de bénéficier d'un complément de 10 000 \$ à l'Entente de développement culturel 2015-2017 pour des activités en lien avec le livre.

CA-15-80

**Proposé par** Roch Bouliane

**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de signer un addenda à l'Entente de développement culturel (EDC) 2015-2017 avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2015-2016 (année 2 de l'EDC) afin de bénéficier d'une somme supplémentaire de 10 000 \$ à même cette entente pour financer des activités en lien avec le Plan du livre sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

#### 4.3 Développement d'outils d'analyse financière

**Attendu que** les outils d'analyse financière du CLD des Collines-de-l'Outaouais ne répondent plus aux besoins des conseillers aux entreprises ni à ceux de la comptabilité qui effectue la gestion du portefeuille de prêts et de subventions;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais ne possède pas de fichier intégré de suivi du portefeuille de prêts FLI et FLS utilisés pour financer les entreprises du territoire;

**Attendu que** le CLD a obtenu une offre de services au coût de 3 750 \$ (taxes en sus) pour développer tous les outils nécessaires à la préparation de prévisions financières, à l'analyse financière des projets, à l'analyse du risque et à l'établissement des taux d'intérêt, au suivi financier périodique des entreprises clientes et à la gestion du portefeuille de prêts et de subventions;

**Attendu que** le développement de ces outils est une dépense prévue au budget 2015 du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-15-81

**Proposé par** Pierre Pharand

**Appuyé par** Nathalie St-Laurent

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais approuve l'offre de services reçue de la consultante experte au montant de 3 750 \$ (taxes en sus) pour développer des outils d'analyse financière plus performants et un système d'information de gestion de portefeuille de prêts et de subventions.

#### 4.4 Calendrier des formations aux entrepreneurs – Automne 2015

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais, à la demande des entrepreneurs, diversifie son offre de services aux entreprises de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en développant une approche d'intervention directe axée sur les résultats tel que le prévoit le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020;

**Attendu que** cette nouvelle approche d'intervention implique le renforcement de connaissances pratiques en gestion chez les entrepreneurs;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a préparé un calendrier de formations pour l'automne 2015 qui répond aux besoins des entrepreneurs locaux;

**Attendu que** les formations proposées dans la planification du calendrier de l'automne 2015 sont en lien direct avec les connaissances que doivent développer les entrepreneurs;

**Attendu qu'**Emploi-Québec accepte de participer financièrement, dans une proportion de 50 % aux coûts reliés à la formation des entrepreneurs, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente entre le CLD et Emploi-Québec.

CA-15-82

**Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Xavier Lecat

**Il est résolu** de nommer Chantal Belleau, directrice générale du CLD des Collines-de-l'Outaouais, à titre de signataire de l'entente à être conclue entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et Emploi-Québec afin d'obtenir une subvention équivalente à 50 % des coûts reliés à la mise en œuvre du calendrier des formations pour les entrepreneurs à l'automne 2015 à même la *Mesure de formation* (MFOR).

## 5. FINANCES

### 5.1 Tableau des fonds au 31 août 2015

Le tableau des fonds au 31 août 2015 est déposé à titre d'information et présenté par la direction générale.

### 5.2 État des résultats au 31 août 2015

L'état des résultats au 31 août 2015 est déposé à titre d'information et présenté par la direction générale.

### 5.3 Budget révisé 2015

Le budget révisé en date du 30 septembre 2015 est présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

CA-15-83

**Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Xavier Lecat

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte le budget révisé de l'organisme en date du 30 septembre 2015 tel que présenté et en transmette une copie à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

### 5.4 Budget préliminaire 2016

Le budget préliminaire 2016 est présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

CA-15-84

**Proposé par** Pierre Pharand  
**Appuyé par** Xavier Lecat

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte le budget préliminaire 2016 de l'organisme en date du 30 septembre 2015 tel que présenté et en transmette une copie à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

#### **5.5 Demandes de partenariats financiers auprès de Desjardins**

Les demandes de partenariats financiers auprès de Desjardins sont présentées à titre d'information par la direction générale.

#### **5.6 Suivi Fonds local de solidarité (FLS)**

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais a mis en place un Fonds local de solidarité (FLS) sur son territoire en 1998;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a été mandaté par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour administrer le Fonds local de solidarité (FLS) sur son territoire;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais a investi 250 000 \$ en mise de fonds initiale lors de la mise sur pied du Fonds local de solidarité (FLS);

**Attendu qu'un** montant de 15 000 \$ a été remboursé à la MRC des Collines-de-l'Outaouais en 1999 à même la mise de fonds initiale effectuée, ce qui ramène la mise de fonds du milieu à 234 049 \$ en 2015;

**Attendu que** la limite des sommes pouvant être déboursées par Fonds locaux de solidarité FTQ ne peut dépasser la contribution du milieu lorsque cette dernière est inférieure à 250 000 \$;

**Attendu que** la limite de l'investissement par Fonds locaux de solidarité FTQ s'élève à 750 000 \$ lorsque la mise de fonds initiale est égale ou supérieure à 250 000 \$;

**Attendu que** le Fonds local d'investissement (FLI) doit être remboursé au gouvernement provincial de 2016 à 2021 et que l'investissement potentiel de 750 000 \$ du FLS dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais devient un effet de levier essentiel pour les entreprises du territoire;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit renflouer la mise de fonds initiale en effectuant une nouvelle contribution de 15 951 \$ au FLS afin d'augmenter notre limite d'investissement par Fonds locaux de solidarité FTQ à 750 000 \$ sur notre territoire;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais pourrait utiliser le remboursement de la mise de fonds effectué par le Fonds de soutien Outaouais (FSO) à la MRC des Collines-de-l'Outaouais en 2015 pour renflouer la mise de fonds au Fonds local de solidarité FTQ au montant de 15 951 \$.

CA-15-85

**Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Denis Légaré

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'effectuer une nouvelle contribution de 15 951 \$ à Fonds locaux de solidarité FTQ afin de rehausser la mise de fonds initiale à 250 000 \$ permettant l'accès à une capacité d'emprunt auprès de la FTQ de 750 000 \$, en utilisant potentiellement la remise du Fonds soutien Outaouais (FSO) à la MRC des Collines-de-l'Outaouais en 2015.

## 5.7 Disposition d'immobilisations du CLD des Collines-de-l'Outaouais

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais possède des biens meubles et petits équipements qui ne servent plus à l'organisation;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a déjà amorti à 100 % les actifs dont il veut disposer et que ces derniers n'apparaissent plus aux états financiers de l'organisation;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais utilise des espaces à même le bâtiment pour entreposer ces biens meubles inutilisés;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais ne possède pas de Politique de disposition de ses biens;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais estimera une valeur marchande pour chacun des meubles et équipements;

**Attendu que** la direction propose de disposer des biens identifiés en les offrant aux organismes à but non lucratif et entreprises d'économie sociale du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

CA-15-86

**Proposé par** Nathalie St-Laurent

**Appuyé par** Xavier Lecat

**Il est résolu** d'approuver la démarche de disposition des biens superflus du CLD des Collines-de-l'Outaouais et d'autoriser la disposition desdits biens non-utilisés.

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Modification au contrat de l'agente de communication

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a embauché une agente de communication à temps plein pour l'année 2015 et a sous-traité la moitié du temps de cette ressource humaine à la SADC de Papineau;

**Attendu que** l'entente avec la SADC de Papineau prévoit une clause de résiliation de contrat entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et la SADC de Papineau en respectant un préavis écrit de quatre (4) semaines;

**Attendu que** la SADC de Papineau a donné son préavis écrit de résiliation de l'entente en date du 18 septembre 2015 ayant subi une coupure de programme qui a un impact sur le budget de l'organisation;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a signé un contrat de travail pour une période d'un an, soit du 1 janvier au 31 décembre 2015, avec l'agente de communication;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté un plan de communication qui prévoit plusieurs événements à l'automne 2015 ainsi que le développement de certains outils promotionnels qui nécessiteront les services de l'agente de communication jusqu'au 31 décembre 2015;

**Attendu que** la direction générale recommande d'honorer le contrat signé entre le CLD et l'agente de communication à temps plein jusqu'au 31 décembre 2015 afin de terminer les différents projets en cours et prévus au plan de communication 2015;

**Attendu que** cette recommandation nécessitera une dépense additionnelle de l'ordre de 5 000 \$ (salaires et charges sociales) afin de payer la part de la SADC de Papineau à la rémunération de l'employée;

**Attendu que** cette dépense supplémentaire a été prévue au budget révisé du CLD en date de septembre 2015.

CA-15-87

**Proposé par** Richard Gadbois  
**Appuyé par** Denis Légaré

**Il est résolu** d'entériner la décision de la direction générale, ayant obtenu l'accord du président, quant au respect du contrat signé entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et l'agente de communication qui prévoit son emploi à temps complet jusqu'au 31 décembre 2015 pour une contribution supplémentaire du CLD de l'ordre de 5 000 \$.

## **6.2 Embauche d'un conseiller senior aux entreprises**

**Attendu que** le poste de conseiller senior aux entreprises a fait l'objet d'une d'offre d'emploi à l'été 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a reçu plus de soixante (60) curriculums vitae de très grande qualité;

**Attendu que** la direction générale et la direction générale adjointe ont procédé à la pré-sélection des candidats, à la vérification des compétences par des tests écrits et à la vérification des références en juillet et août 2015;

**Attendu que** les entrevues ont été conduites par l'équipe de direction avec la participation de Richard Gadbois en date du 26 août 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais reçoit un nombre important de nouveaux promoteurs chaque semaine et que l'on avait une seule conseillère aux entreprises en poste depuis la démission d'Eden Szczodry en juillet 2015;

**Attendu que** l'organigramme présentant trois (3) postes d'agent de développement économique (postes renommés « conseillers aux entreprises » pour refléter la nature réelle du travail) a été approuvé par le conseil d'administration du 5 novembre 2014;

**Attendu que** le budget révisé du CLD en mai 2015 ne prévoit plus que 2 postes de conseillers aux entreprises suite aux coupures budgétaires et à la rationalisation nécessaire des services;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a fait une offre à Nelson Picard qui a été le candidat répondant le mieux au profil recherché pour le poste à combler;

**Attendu que** le nouvel employé débutera ses fonctions au sein du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 5 octobre 2015.

CA-15-88

**Proposé par** Jacques Laurin  
**Appuyé par** Pierre Pharand

**Il est résolu** d'entériner la décision de la direction générale quant à l'embauche de Monsieur Nelson Picard au poste de conseiller senior aux entreprises selon les conditions décrites au contrat de travail négocié entre le CLD et l'employé.

**Il est aussi résolu** de proposer, à la prochaine réunion du conseil d'administration, une nouvelle politique d'embauche contenant des clauses pour les nouveaux employés ayant déjà plusieurs années d'expérience.

## **6.3 Embauche d'un conseiller en développement local écoresponsable**

**Attendu que** le poste de conseiller en développement local écoresponsable a fait l'objet d'une d'offre d'emploi à l'été 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a reçu plus de vingt (20) curriculums vitae de qualité;

**Attendu que** la direction générale et la direction générale adjointe ont procédé à la pré-sélection des candidats, à la vérification des compétences

par des tests écrits et à la vérification des références en juillet et août 2015;  
**Attendu que** les entrevues ont été conduites par l'équipe de direction avec la participation de Richard Gadbois en date du 26 août 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a identifié les tâches liées à ce poste lors des consultations publiques, où plus de 400 personnes ont participé, dans le but de produire un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 pour l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** l'organigramme présentant un poste d'agent de développement local (poste renommé « conseiller en développement local écoresponsable » pour refléter la nature réelle du travail) a été approuvé par le conseil d'administration du 5 novembre 2014;

**Attendu que** le budget révisé du CLD en mai 2015 prévoit ce poste de conseiller en développement local écoresponsable;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a fait une offre à Éric Barrette qui a été le candidat répondant le mieux au profil recherché pour le poste à combler;

**Attendu que** le nouvel employé débutera ses fonctions au sein du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 5 octobre 2015.

CA-15-89

**Proposé par** Denis Légaré

**Appuyé par** Xavier Lecat

**Il est résolu** d'entériner la décision de la direction générale quant à l'embauche de Monsieur Éric Barrette au poste de conseiller en développement local écoresponsable selon les conditions décrites au contrat de travail négocié entre le CLD et l'employé.

#### **6.4 Embauche d'une technicienne à l'administration et à la comptabilité**

**Attendu que** le CLD est en restructuration depuis juillet 2014 et que le conseil d'administration a adopté des modifications à sa vision, sa mission et ses valeurs à l'automne 2014;

**Attendu que** le CLD a subi des coupures importantes à son financement de la part du gouvernement provincial en 2014 et en 2015, ce qui a influencé une réorganisation rapide de ses services et de ses effectifs;

**Attendu que** le CLD a adopté un nouvel organigramme et de nouvelles définitions de postes à l'automne 2014;

**Attendu que** le CLD a adopté un budget révisé en 2014 ainsi qu'un budget 2015 qui prenait en compte ces modifications dans son organisation des ressources humaines afin de prioriser le service direct à la clientèle entrepreneuriale;

**Attendu que** le nouvel organigramme prévoyait l'abolition du poste de l'adjoint à la direction générale (comptabilité), de la sous-traitance à la tenue de livres, de l'agente de planification et de l'adjointe administrative (secrétariat) pour combiner les 4 types de responsabilités en un seul poste de technicienne à l'administration et à la comptabilité étant donné la charge de travail évaluée par la direction générale;

**Attendu que** le poste de technicienne à l'administration et à la comptabilité est un poste à temps complet;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a fait une offre d'emploi à Annik Jolette qui a débuté ses fonctions le 20 juillet 2015.

CA-15-90

**Proposé par** Robert Bussière

**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** d'entériner la décision de la direction générale quant à la négociation d'un contrat d'embauche entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et Annik Jolette au poste de technicienne à l'administration et à la comptabilité selon les conditions décrites au contrat négocié entre le CLD et l'employé.



## 6.5 Embauche d'une responsable du mentorat d'affaires

**Attendu que** le poste de responsable du mentorat d'affaires sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est un poste à temps partiel, soit à raison d'une journée par semaine;

**Attendu que** la personne retenue devra posséder une très bonne connaissance du territoire, un bon réseau de contacts auprès des entrepreneurs des Collines-de-l'Outaouais et beaucoup d'entregent pour effectuer la promotion et le recrutement de mentors et de mentorés;

**Attendu que** ce projet est financé à partir du budget de fonctionnement du CLD pour un total de 5 000 \$ en 2015 et nécessitera un budget total de 20 000 \$ annuellement à partir de 2016;

**Attendu que** le CLD a approché la Caisse populaire Desjardins comme partenaire du mentorat d'affaires dans les Collines;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a fait une offre à Karine Robillard qui a débuté ses fonctions le 21 septembre 2015 et celle-ci possède le profil recherché qui correspond le mieux au poste.

CA-15-91

**Proposé par** Nathalie St-Laurent

**Appuyé par** Xavier Lecat

**Il est résolu** d'entériner la décision de la direction générale quant à la négociation d'un contrat entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et Madame Karine Robillard comme responsable du mentorat d'affaires dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais selon les conditions décrites au contrat négocié entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et la sous-traitante.

## 6.6 Contrat à une responsable de la production d'un répertoire d'entreprises

**Attendu que** le poste de responsable du répertoire d'entreprises des Collines-de-l'Outaouais est un poste contractuel;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais doit obtenir rapidement les données et les entrer dans sa base de données afin d'utiliser ces informations dans ses outils de communication ainsi que pour partager ces dernières avec les regroupements d'entrepreneurs sur le territoire;

**Attendu que** la personne retenue devra posséder une très bonne connaissance du territoire et un réseau de contacts élargi auprès des entrepreneurs des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** ce projet est financé à partir du Fonds du Pacte rural et a été approuvé par le comité d'investissement commun et le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en mars 2015 pour un budget total de 22 185 \$;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a fait une offre de contrat à Suzanne Laplante qui possède le profil recherché qui correspond le mieux au poste à combler;

**Attendu que** cette contractuelle débutera ses fonctions au sein du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 5 octobre 2015.

CA-15-92

**Proposé par** Richard Gadbois

**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** d'entériner la décision de la direction générale quant à la négociation d'un contrat de consultation entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et Madame Suzanne Laplante pour la réalisation d'un répertoire d'entreprises des Collines-de-l'Outaouais selon les conditions décrites au contrat négocié entre le CLD et la sous-traitante.

## 6.7 Plaintes à la Commission des normes du travail

**Attendu que** le CLD est en restructuration depuis juillet 2014 et que le conseil d'administration a adopté des modifications à sa vision, sa mission et ses valeurs à l'automne 2014;

**Attendu que** le CLD a subi des coupures importantes à son financement de la part du gouvernement provincial en 2014 et en 2015, ce qui a influencé une réorganisation rapide de ses services et de ses effectifs;

**Attendu que** le CLD a adopté un nouvel organigramme et de nouvelles définitions de postes à l'automne 2014;

**Attendu que** le CLD a adopté un budget révisé en 2014 ainsi qu'un budget 2015 qui prenait en compte ces modifications dans son organisation des ressources humaines afin de prioriser le service direct à la clientèle entrepreneuriale;

**Attendu que** le nouvel organigramme prévoyait l'abolition du poste de l'adjoint à la direction générale (comptabilité), de la sous-traitance à la tenue de livres, de l'agente de planification et de l'adjointe administrative (secrétariat) pour combiner les 4 types de responsabilités en un seul poste étant donné la charge de travail évaluée par la direction générale;

**Attendu que** le financement pour le poste d'agent de développement rural ainsi que le Fonds du Pacte rural (FPR) a été discontinué au 31 mars 2015, ce qui a mené à l'abolition du poste de l'agent de développement rural à cette date;

**Attendu que** l'adjointe administrative et l'agent de développement rural ont tous deux déposé une plainte à la Commission des normes du travail (CNT);

**Attendu que** la police d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants du CLD couvre 100 % des frais légaux liés à un processus de médiation par la Commission des normes du travail ainsi que des frais légaux liés à de potentielles procédures juridiques;

**Attendu que** Me Guy Gosselin est l'avocat qui a été retenu par la compagnie d'assurance du CLD afin d'appuyer l'organisme dans cette démarche juridique;

**Attendu qu'il y a une rencontre de médiation prévue le 21 octobre 2015 pour les deux dossiers avec la médiatrice de la CNT.**

CA-15-93

**Proposé par** Richard Gadbois

**Appuyé par** Denis Légaré

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais mandate la directrice générale, Chantal Belleau, pour représenter le CLD des Collines-de-l'Outaouais lors des procédures de médiation à la Commission des normes du travail.

## 7. GOUVERNANCE

### 7.1 Nomination d'un représentant au comité d'investissement commun

**Attendu que** le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais doit nommer quatre (4) représentants de la société civile pour siéger au comité d'investissement commun chaque année et que le mandat de ces derniers est de deux ans;

**Attendu que** lors de la rencontre du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 10 juin 2015, les membres ont nommé les représentants de la société civile au comité d'investissement commun du CLD;

**Attendu qu'un** (1) siège de représentant de la société civile est demeuré vacant lors de cette rencontre.

CA-15-94

**Proposé par** Nathalie St-Laurent

**Appuyé par** Robert Bussière

**Il est résolu** de nommer un (1) représentant de la société civile pour siéger au comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais pour l'année 2015, soit Xavier Lecat.

**Il est également résolu** que le conseil d'administration transmette la liste des membres du comité d'investissement commun au Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à titre d'information.

## **7.2 Suivi de la décision de la MRC**

À la suite d'une rencontre extraordinaire qui s'est tenue le 29 septembre 2015, le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a décidé de déléguer la compétence du développement économique sur son territoire au CLD des Collines-de-l'Outaouais qui demeurera un organisme à part entière. Il a aussi été décidé que l'organisme restera locataire du Centre de services pour l'économie et l'emploi (CSÉE) situé au 1694 montée de la Source à Cantley.

## **7.3 Suivi de l'Entente MRC-MAMOT**

La MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) signeront prochainement une entente de délégation de la compétence en développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

À la suite de la signature de l'entente entre les deux parties, la MRC des Collines-de-l'Outaouais recevra un premier versement pour assurer le développement économique en 2015-2016.

La prochaine étape sera de présenter des priorités d'intervention à même un bref plan d'action dès le mois d'octobre 2015. Une fois le plan d'action 2015-2016 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la MRC des Collines-de-l'Outaouais recevra un deuxième versement.

En novembre 2015, la MRC des Collines-de-l'Outaouais devra adopter une politique d'investissement définissant le *modus operandi* du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) pour approbation.

Un troisième versement sera déboursé à la MRC des Collines-de-l'Outaouais suite à l'approbation de la politique d'investissement par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT).

## **7.4 Suivi du Fonds de développement des territoires (FDT)**

Le nouveau Fonds de développement des territoires (FDT) à mettre en place dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit se soumettre à un strict échancier. Toutes les sommes du Fonds de développement des territoires

(FDT) doivent être engagées au plus tard le 31 mars 2016 à la suite du dépôt d'un plan d'action en développement économique, d'une politique d'investissement du Fonds de développement des territoires (FDT), d'un appel de projets, de l'analyse des projets et de l'adoption des projets par le comité d'investissement commun et le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais ainsi que le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 Correspondance**

Aucune correspondance.

### **8.2 Invitations**

#### **8.2.1 5 à 7 Top Chrono**

L'événement aura lieu le 18 novembre 2015, à 17 h, au Centre Wakefield-La Pêche.

#### **8.2.2 Gala Les Culturiades**

L'événement aura lieu le 25 novembre, au Centre Wakefield-La Pêche. Un cocktail sera servi à 18 h et le Gala débutera à 19 h.

#### **8.2.3 Calendrier des formations aux entrepreneurs – Automne 2015 à diffuser**

Les membres du conseil d'administration sont invités à diffuser le calendrier des formations aux entrepreneurs – Automne 2015 parmi leurs contacts.

#### **8.2.4 Forum en développement social**

L'événement aura lieu le 2 octobre 2015, au Centre Meredith, à Chelsea.

### **8.3 Varia**

Aucun dossier.

## **9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

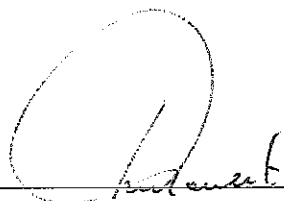
La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le mercredi 4 novembre 2015.

## 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA-15-95

**Proposé par** Jacques Laurin  
**Appuyé par** Richard Gadbois

Il est résolu que la séance soit levée à 20 h 15.



---

Robert Goulet  
Président



---

Nathalie St-Laurent  
Secrétaire